

combattants durant la présente session, sinon il aurait inclû cette proposition dans le discours du trône. L'opinion publique alertée dans tout le pays a forcé le Gouvernement à agir et qu'il me soit permis d'ajouter que l'opinion publique a été alertée par l'attitude des membres de l'opposition en Chambre.

L'hon. M. Martin: Nullement.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si le silence peut alerter le Gouvernement, on peut dire que les députés ministériels ont réussi à alerter le Gouvernement par le silence qu'ils ont gardé à la Chambre.

L'hon. M. Martin: Le député est bon orateur, mais c'est à peu près tout.

M. Diefenbaker: Je n'ai pas compris les paroles du ministre.

L'hon. M. Martin: J'ai dit que le député était bon orateur mais que c'était à peu près tout.

M. Diefenbaker: Je suis très honoré du compliment, mais je n'en fournis pas moins l'occasion au ministre, maintenant qu'il est d'humeur, de nous dire, au nom du Gouvernement, s'il accordera aux députés ministériels le droit de se prononcer sans esprit de parti sur ce sujet. Nous dira-t-il si on permettra un vote libre? La réponse est un silence.

L'hon. M. Martin: Mon hon. collègue veut-il nous faire croire que lorsque le moment vient pour un hon. député de voter, il n'use pas de ce droit au meilleur de son jugement, compte tenu des circonstances?

L'hon. M. Rowe: Il ne s'agit pas de cela.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la moindre envie de me lancer dans une discussion comme celle-là. Je pose de nouveau la question au ministre et lui donne l'occasion de répondre. Nous dira-t-il, au nom du Gouvernement, si le vote sur cette proposition d'amendement sera libre. Voilà la question.

L'hon. M. Martin: Quelle est la réponse à la mienne?

M. Diefenbaker: J'ai posé une question afin que cette affaire sérieuse fût réglée; sur ce, le ministre s'est empressé de poser une question à son tour. Il me permettra de lui répondre. Lorsque cette motion sera mise aux voix, sera-ce une coïncidence si, abstraction faite de toute considération, les partisans du Gouvernement appuient celui-ci à peu près unanimement pour rejeter le sous-amendement? Je ne veux pas jouer au prophète, mais je crois que je puis affirmer sans crainte que c'est ainsi que les choses vont

se passer. Si, à cet égard, les députés avaient l'occasion de se prononcer librement et sans contrainte, et s'ils se rendaient compte de ce que cela représente pour nos dizaines de milliers d'anciens combattants, j'ai l'impression que leur vote prendrait la forme d'une requête, voire d'un appel adressé au Gouvernement afin qu'il relève l'allocation aux anciens combattants, dont le taux est actuellement si bas qu'il prive des agréments de l'existence bon nombre de ceux qui, à cause de la hausse des prix, n'arrivent pas à tenir le coup. Je lance une fois de plus cet appel. D'autre part, si le ministre ne peut pas prendre cet engagement, consentirait-il, pourvu que la proposition de sous-amendement soit retirée, à donner à la Chambre de la part du Gouvernement, l'assurance que la question sera réglée à cette session-ci. Cela permettrait d'aller plus vite. Autrement dit, l'allocation aux anciens combattants viendra se ranger aux côtés de la législation relative à la pension des anciens combattants et assurera un degré de sécurité comparable à celui que donne la nouvelle mesure intéressant les pensions.

Cela dit, je passe maintenant à une question qui intéresse d'une façon immédiate la province de la Saskatchewan et, d'une façon générale, les provinces des Prairies. On l'a déjà évoquée, mais il vaut la peine d'en reparler. Le problème qui se pose dans la Saskatchewan en particulier,—la même situation existe, à un moindre degré, en Alberta et au Manitoba,—c'est que plus de 100 millions de boisseaux de blé n'ont pas été récoltés et dorment sous la neige, que des dizaines de millions de boisseaux de blé qu'on a pu récolter sont restés dans les champs. De jour en jour, ce blé devient de plus en plus gourd. Cette situation constitue une catastrophe pour le cultivateur de l'Ouest. Je n'en ai pas connu de pareille de mon vivant et, à mon avis, elle doit retenir sérieusement l'attention du Parlement. On ne dispose pas de wagons à marchandises. On refuse de transporter le blé sur les lignes d'intérêt local. Le blé s'accumule dans les petites villes, les unes après les autres. Il n'y a pas de débouché parce que les cultivateurs ne disposent pas de wagons couverts. Le ministre nous dit qu'il y a assez de wagons couverts et que les chemins de fer transportent la récolte à un rythme sans pareil. Et cependant la situation ne s'améliore guère.

Il y a trois semaines, j'ai signalé au ministre qu'il y avait encombrement dans quelque 528 élévateurs. Il a répondu que mon affirmation ne tenait pas debout et que, d'après les données qu'il possédait, au plus le tiers de ce nombre d'élévateurs étaient encombrés. De fait, dans presque toutes les petites villes